

MÉMOIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)

Par

la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-St-Jean et
le Syndicat des producteurs de porcs du Saguenay-Lac-St-Jean



3635, rue Panet
Jonquière QC G7X 8T7

Jonquière, le 12 mars 2003

Mémoire présenté par la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-St-Jean et le Syndicat des producteurs de porcs du Saguenay-Lac-St-Jean au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de la consultation tenue le 26 mars 2003.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| PRÉSENTATION DES DEUX ORGANISMES | 1 |
| <u>La Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-St-Jean</u> | 1 |
| <u>Le Syndicat des producteurs de porcs du Saguenay-Lac-St-Jean</u> | 2 |
| <u>PROFIL SOMMAIRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE</u> <u>RÉGION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (FAITS SAILLANTS (1997 - 2002))</u> | 3 |
| <u>NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES,</u> <u>VOLUME DE PRODUCTION ET RECETTES BRUTES</u> <u>PAR PRODUCTION AGRICOLE EN AOÛT 2002 AU SAGUENAY-LAC ST-JEAN</u> | 4 |
| <u>INTRODUCTION</u> | 5 |
| <u>NOTRE OPINION SUR LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE PORCINE</u> | 6 |
| <u>NOS PRÉOCCUPATIONS</u> | 7 |
| <u>Conserver le potentiel de développement agricole de la région</u> | 7 |
| <u>Bien répartir la charge animale dans la région</u> | 7 |
| <u>Conserver des sols avec des teneurs en phosphore moyennes</u> | 7 |
| <u>Ne plus subir les conséquences des erreurs vécues dans d'autres régions</u> | 7 |
| <u>Cohabitation avec les citoyens</u> | 7 |
| <u>Cohabitation avec le monde municipal</u> | 8 |
| <u>NOS SUGGESTIONS, COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS</u> | 9 |
| <u>Réglementations qui s'appliquent selon les contraintes du milieu</u> | 9 |
| <u>Tenir compte des teneurs en phosphore des sols pour évaluer la capacité de support des entreprises</u> | 9 |
| <u>Que le gouvernement investisse dans la recherche de solutions</u> | 9 |
| <u>Que les municipalités et les MRC soient bien encadrées dans leur prise de pouvoir</u> | 9 |
| <u>CONCLUSION</u> | 10 |

PRÉSENTATION DES DEUX ORGANISATIONS

La Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-St-Jean

Notre fédération régionale couvre le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean et regroupe plus de 1 563¹ producteurs et productrices agricoles répartis sur l'ensemble de son territoire. La fédération a comme mission de représenter leurs intérêts économiques, sociaux et moraux dans l'ensemble des secteurs d'activité qui les touchent de près ou de loin. Dans la région, ces hommes et ces femmes oeuvrent sur 1 085¹ entreprises agricoles. Tous les producteurs sont répartis sur le territoire par secteurs géographiques représentant onze syndicats de base, soit :

- le Syndicat de l'UPA Algé
- le Syndicat de l'UPA Belle Rivière
- le Syndicat de l'UPA Des Grandes Plaines
- le Syndicat de l'UPA Des Rivages
- le Syndicat de l'UPA La Baie des Ha ! Ha !
- le Syndicat de l'UPA Labarre
- le Syndicat de l'UPA Saguenay
- le Syndicat de l'UPA Secteur Nord
- le Syndicat de l'UPA Shipshaw-Valin
- le Syndicat de l'UPA Val-Jalbert
- le Syndicat de l'UPA Vallée de Mistassini

Parallèlement, les producteurs sont regroupés par production. Nous en répertorions onze sur la base des productions animales et végétales, soit:

- le Syndicat des producteurs d'agneaux et de moutons
- le Syndicat des producteurs de bleuets
- le Syndicat des producteurs de bois
- le Syndicat des producteurs de bovins
- le Syndicat des producteurs de cultures commerciales
- le Syndicat des producteurs horticoles
- le Syndicat des producteurs de lait
- le Syndicat des producteurs d'œufs de consommation
- le Syndicat des producteurs de pommes de terre
- le Syndicat des producteurs de porcs
- le Syndicat des producteurs de volailles

De plus, l'UPA compte dans ses rangs des organismes affiliés tels que :

- le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)
- le Comité régional des groupes conseils agricoles
- le Syndicat des agricultrices
- l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec

¹ Source : Liste des producteurs agricoles (février 2003)

Le Syndicat des producteurs de porcs du Saguenay-Lac-St-Jean

Le Syndicat des producteurs de porcs du Saguenay-Lac-St-Jean regroupe 14 producteurs et productrices de porcs. Le syndicat est affilié à la Fédération régionale de l'UPA ainsi qu'à la Fédération des producteurs de porcs du Québec. Cette double affiliation lui permet une représentativité à la fois régionale et provinciale.

Dans ce mémoire nous nous attarderons, bien sûr, aux préoccupations, aux caractéristiques, aux aspects et au développement durable de la production porcine dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PROFIL SOMMAIRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE RÉGION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

FAITS SAILLANTS (1997-2002)

En août 2002, on comptait 1 150 exploitations agricoles enregistrées au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, soit 75 de moins qu'en 1997. Ces exploitations occupent 135 670 hectares utilisés à des fins de culture, soit une diminution de 700 hectares par rapport à 1997. Les ventes agricoles brutes sont estimées à 181,4 M\$, soit une croissance de 18,7 M\$ dans les cinq dernières années.

Autres faits importants

- Les fourrages et pâturages occupent 69 000 hectares, soit 13 600 de moins qu'en 1997 ;
- Les superficies en céréales et protéagineuses ont augmenté de 10 800 hectares depuis cinq ans pour atteindre 45 000 hectares ;
- Les superficies en bleuets s'élèvent à 18 000 hectares, soit 2 400 hectares de plus qu'en 1997 ;
- La production laitière est stable malgré une baisse de près de 150 fermes laitières et de 2 700 vaches laitières ;
- La production de vaches de boucherie s'élève à 7 100 vaches, une baisse de près de 900 vaches dans les cinq dernières années. La production de bouvillons semi-finis est en croissance (augmentation de 1 625), mais la production de bouvillons finis poursuit sa diminution (-260). Enfin, la production de veaux lourds de grain s'élève à 3 000 veaux, soit une légère augmentation de quelques 165 têtes ;
- La production de volailles et d'œufs est demeurée stable ;
- **La production porcine est en croissance avec 2 400 truies et 45 000 porcs finis, soit une augmentation de 1 225 truies et 29 000 porcs ;**
- La production ovine compte maintenant 12 600 brebis soit quelques 7 300 têtes de plus qu'en 1997. On compte une trentaine de nouveaux producteurs ovins ;
- La production horticole en serres et de plein champ (excluant le bleuet) est stable ;

Au tableau suivant, on retrouve le nombre d'exploitations agricoles, le volume de production et les recettes brutes par production agricole.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES, VOLUME DE PRODUCTION ET RECETTES BRUTES PAR PRODUCTION AGRICOLE EN AOÛT 2002 AU SAGUENAY-LAC ST-JEAN ⁽¹⁾

| Production | Nombre d'entreprises | | Ventes agricoles brutes ⁽³⁾ (millions \$) | Production et/ou inventaire |
|--|-----------------------------|-------------|---|--|
| | Spécialisées ⁽²⁾ | Déclarantes | | |
| Lait | 449 | 449 | 95,0 | 24 000 vaches laitières 15 917 kg/jr quota |
| Bœuf | 170 | 190 | 14,0 | 7 100 vaches de boucherie 4 000 bouvillons semi-finis 150 bouvillons finis 3 000 veaux lourds grain |
| Oeufs et volaille | 14 | 30 | 8,8 | 153 000 poules pondeuses 3,6 millions douz. oeufs 3,3 millions kg viande poulet |
| Porc | 11 | 18 | 8,0 | 2 400 truies 45 000 porcs engraisés |
| Moutons et agneaux | 60 | 68 | 2,5 | 12 600 brebis |
| Cultures en serre | 32 | 48 | 6,5 | 52 000m ² plants forestiers 45 000 m ² légumes 48 000 m ² ornementale |
| Horticulture plein champ | | | | |
| • Bleuets (bleuetière) | 100 | 120 | 14,0 | 18 000 hectares (récolte de 12 millions kg -moyenne 1999 à 2001) |
| • Pomme de terre | 28 | 46 | 11,0 | 2 663 hectares |
| • Autres légumes | 22 | 40 | 3,5 | 488 hectares |
| • Autres fruits | 14 | 30 | 0,4 | 65 hectares |
| • Ornementale (gazon, plants, etc.) | 6 | 17 | 1,7 | 454 hectares |
| Céréales et protéagineux | 140 | 800 | 12,0 | 45 000 hectares |
| Fourrages et pâturages | 20 | 800 | 2,0 | 69 000 hectares |
| Autres (grands gibiers, apiculture, chevaux, aquiculture, chèvres, etc.) | 84 | -- | 2,0 | |
| Entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ | 1150 | -- | 181,4 | |

(1) Estimation régionale à partir de la fiche d'enregistrement 2000 des exploitations agricoles et de données de la Financière agricole du Québec

(2) Principale production (ventes brutes)

(3) Estimation à partir des inventaires et des prix sur le marché

Produit par l'équipe « Développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire »
Direction régionale du Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord 2002-09-18

INTRODUCTION

La Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-St-Jean et le Syndicat des producteurs de porcs du Saguenay-Lac-St-Jean remercient le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de lui permettre de présenter sa position en regard du développement durable de la production porcine au Québec.

A l'aide du présent mémoire, la fédération et le syndicat désirent exprimer clairement la position de leurs membres à l'égard du développement de cette production. Dans un premier temps, il nous apparaît important, malgré les problématiques soulevées à l'échelle du Québec, de conserver son potentiel de développement pour notre région. Par ailleurs, nous souhaitons que ces audiences permettent de rétablir les faits, car selon nous, ils ont été nettement amplifiés par la médiatisation d'un débat à forte charge émotionnelle. Compte tenu de la situation problématique vécue dans certaines régions du Québec, cette étape émotive était peut-être inévitable, mais nous croyons qu'il est temps maintenant de rétablir les faits et de les expliquer en vertu de notre réalité régionale.

Tout d'abord, la problématique reliée au surplus de production et à la capacité de support des sols ne nous affecte que très peu ou pas. Pourtant, nous en subissons toutes les conséquences comme les régions concernées. Nous argumenterons sur la question dans ce mémoire.

Dans ce document, nous tenterons également de décrire les conditions qui pourraient favoriser un développement durable de la production porcine non seulement du Québec, mais surtout de chacune des régions qui le composent avec leurs contraintes, leurs problématiques et surtout leur potentiel de développement de l'agriculture.

NOTRE OPINION SUR LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE PORCINE

Le portrait agroenvironnemental des fermes du Québec a démontré, en 1998, que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean avait une charge annuelle moyenne de 0,43 unités animales à l'hectare. Cette charge animale a augmenté très peu depuis. Elle se situe aux environs de 0,44 unités animales à l'hectare. Cette donnée nous révèle officiellement que nous nous situons encore bien en dessous des besoins des cultures au niveau de l'apport en déjections animales.

Ainsi, lorsque le Québec subit des pressions sociales et politiques en rapport avec les surplus de production, la saturation des sols en phosphore et le trop grand nombre d'unités animales à l'hectare, la situation devrait être bien différente dans la région mais ce n'est pas le cas. En effet, il s'avère que nous subissons les mêmes conséquences et que cela nuit énormément au développement de notre agriculture ne serait-ce que par la création des ZAL ou la présence de règlements abusifs adoptés avant l'application de la loi 184.

Nous comprenons que le développement de la production porcine (il en est de même de toutes les productions agricoles) ne doit pas se faire au dépens de l'environnement. De par sa réglementation, le ministère de l'Environnement a d'ailleurs bien encadré le développement des nouvelles entreprises porcines et les conditions de production des entreprises existantes. Même les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités ont maintenant droit de regard sur l'établissement de ces productions, notamment au chapitre des distances séparatrices.

Les nouveaux producteurs de porcs et ceux déjà existants font des efforts considérables pour conformer leur entreprise. Ils se sont d'ailleurs eux-mêmes pris en main pour faire de grands pas en agroenvironnement. À titre d'exemple, référons-nous au portrait agroenvironnemental réalisé en 1996 et au plan d'action élaboré par la suite. Dans ce domaine, les producteurs ne cessent de prendre du gallon en matière d'autoresponsabilisation. Ils ont même dépassé leurs objectifs en atteignant une longueur d'avance sur d'autres productions. Un autre exemple éloquent, et cette fois au niveau de la salubrité, la majorité des producteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont en voie d'accréditation pour les normes HACCP, dont deux sont déjà certifiées. Nous surpassons donc les exigences en matière environnementale.

En plus de subir de nombreuses pressions sociales, municipales et politiques vis-à-vis de leur production ils sont strictement encadrés par des lois et des règlements. De surcroît, plusieurs préjugés ont la vie dure et ne cessent d'être véhiculés par la population. Comme préjugés tenaces citons en exemples les épandages abusifs, les odeurs attribuées à tort à la production porcine, le niveau de pollution produit par les entreprises agricoles et jusqu'au porc lui-même qui se voit catalogué parmi les pires espèces animales. Tant et si bien, qu'il est pratiquement rendu honteux d'être un producteur de porcs. Où cela va-t-il s'arrêter ? Nous espérons que ce sera suite aux conclusions de votre rapport Madame et Messieurs les commissaires...

NOS PRÉOCCUPATIONS

Conserver le potentiel de développement agricole de la région

Notre région couvre de grandes superficies et comprend un territoire où on y retrouve de bons sols agricoles et des producteurs intéressés à les cultiver. Le potentiel de développement économique de notre région se doit de passer par l'agriculture, car elle vient immédiatement après la forêt et l'hydro-électricité. Pour ce faire, il nous faut l'appui de la population et non sa désapprobation. Malheureusement, c'est la réalité que vivent les producteurs de porcs et ça devient insupportable. Tout cela, malgré le fait reconnu que nos sols sont pauvres en phosphore.

Bien répartir la charge animale dans la région

Quelques municipalités de la région ont déjà des charges animales qui se rapprochent de l'équilibre tandis que d'autres secteurs sont en déficit élevé de déjections animales. Sans établir un zonage de production, il serait important de développer l'agriculture d'une façon mieux planifiée. Les producteurs sont bien conscients de ce fait et ont assurément l'intention d'éviter les erreurs du passé dans ce domaine. En effet, ils sont très bien placés pour comprendre les effets négatifs que créerait un développement anarchique de la production et le climat de confrontation qui en découlerait, car certaines régions vivent actuellement ces problèmes.

Conserver des sols avec des teneurs en phosphore moyennes

Les analyses de sol de la majorité des entreprises sont pauvres en phosphore. Il est inopportun de penser que l'on peut maintenir un niveau d'enrichissement moyen avec des engrais minéraux. Les coûts de ces intrants sont trop élevés. De plus, l'environnement n'est pas gagnant, car le sol s'appauvrit et le déséquilibre s'installe. Il est donc important de maintenir et même de développer les entreprises qui font de la production animale. Le meilleur fertilisant pour le sol demeurera toujours les engrais organiques.

Ne plus subir les conséquences négatives vécues dans d'autres régions

Ce n'est pas parce que la production s'est développée d'une façon intensive dans certaines régions du Québec que toutes les autres régions doivent en subir les conséquences et ce, sans égard au contexte et à la réalité du milieu. Notre région ne méritait pas de se voir enlever son droit de développement (moratoire) parce que certains secteurs du Québec se retrouvaient en surplus. Des entreprises ont dû freiner leur développement pendant deux ans, altérant ainsi leur vitesse de croisière et compromettant, par le fait même, l'établissement de la relève. Par conséquent, la région ne rattrapera peut-être jamais ces deux années perdues. À l'heure où de plus en plus d'entreprises agricoles connaissent des difficultés ou disparaissent carrément, la situation nous semble pour le moins inquiétante.

Cohabitation avec les citoyens

Les débats des dernières années ont soulevé les préoccupations de la population que les producteurs reconnaissent aisément. Toutefois, ce que nous avons entendu, au cours des dernières années, nous a bien démontré qu'il manquait énormément d'information ou que celle-ci était parfois biaisée, rendant les opinions et les témoignages sur la production porcine non crédibles et injustifiés. C'est dans ces circonstances que la cohabitation devient très difficile. Les efforts des producteurs ont été peu reconnus, non écoutés et enterrés sous les calomnies. Ils ne sont pas les seuls responsables des conséquences qui en ont résultées, car la production actuelle est le résultat des choix de la société, des demandes du consommateur (produits de qualité à prix abordable), des détaillants (produits uniformes à coût moindre) et des solutions proposées par nos gouvernements (entreposage étanche).

Cohabitation avec le monde municipal

Le gouvernement actuel cède beaucoup de pouvoirs aux MRC et aux municipalités. Les élus de ces instances ne sont pas toujours bien renseignés sur la réalité de l'agriculture. Nous tenons à ce qu'ils soient bien encadrés afin qu'ils n'abusent pas de ces pouvoirs pour empêcher toute production porcine ou même agricole sur leur territoire. De plus, pour ceux qui seraient tentés de le faire, nous voulons absolument éviter que ce soit les producteurs qui en paient le prix (exemple : St-Honoré et St-Edmond).

NOS SUGGESTIONS, COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Réglementations qui s'appliquent selon les contraintes du milieu

Le ministère de l'Environnement tente d'établir une gestion du phosphore ferme par ferme en tenant compte des rejets réels de l'entreprise. Nous sommes d'accord avec ce principe et nous tenons à ce que cela soit maintenu. Cela permettra un développement où la capacité des sols le permet. Les producteurs sont prêts à prendre leurs responsabilités en la matière et n'apprécient pas d'être pénalisés injustement sur la base de calculs théoriques ou de décisions arbitraires du gouvernement (période transitoire de deux ans pour la création et le maintien des zones d'activités limitées (Z.A.L.)). Il nous apparaît évident que la très grande majorité des municipalités, décrétées théoriquement comme étant des ZAL, mériteraient d'être exemptées du moratoire dans les plus brefs délais.

Tenir compte des teneurs en phosphore des sols pour évaluer la capacité de support des entreprises

Le ministère de l'Environnement a déclaré plusieurs municipalités de la région en surplus de phosphore (Z.A.L.). La détermination des Z.A.L. était basée sur des calculs théoriques qui n'ont pas tenu compte de la teneur des sols en phosphore. D'ailleurs, la plupart des producteurs de ces municipalités doivent compléter leur apport de déjections animales avec des engrais minéraux pour combler les besoins des cultures. De plus, des boues de papetière ou municipales pouvaient même être introduites sur ces sols déclarés en surplus. Ces apports supplémentaires étaient pourtant évalués selon les règles de l'art de l'agronomie. Nous savions que les ZAL étaient une mesure transitoire, mais nous ne voudrions surtout pas que cette façon de calculer devienne une ligne de conduite. Pour déterminer la capacité de support des entreprises, le gouvernement doit absolument tenir compte des teneurs de ces sols en phosphore et également de l'impact d'une pression animale quelconque. En fait, l'agronomie est la science qui doit encadrer cette capacité de support et non les mathématiques.

Que le gouvernement investisse dans la recherche de solutions

La gestion de lisiers dans la production porcine est celle qui a démontré le plus d'efficacité au niveau économique et sanitaire. C'est un choix qui s'est imposé de lui-même avec les contraintes du marché (salubrité) et de l'environnement (entreposage étanche). Les producteurs sont prêts à regarder des solutions alternatives, mais ces solutions doivent être économiquement viables. Il est donc indéniable que les producteurs ne devront pas être les seuls à assumer les coûts des solutions alternatives puisqu'il s'agit là d'un choix de société. Le gouvernement devra absolument en tenir compte dans ses propositions de solutions alternatives.

Que les municipalités et les MRC soient bien encadrées à l'intérieur des pouvoirs qui leur sont transférés

Les producteurs subissent déjà les contraintes sociales et environnementales entourant leur production. Ils sont prêts à accepter une réglementation logique et applicable. Toutefois, les abus de pouvoir sont à prévoir et les producteurs les redoutent énormément. Devront-ils en faire les frais tout en continuant d'offrir aux consommateurs des produits à prix abordables ? Nous relevons ici une incohérence qui préoccupe grandement nos organisations.

CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, Madame et Messieurs les commissaires, nous nous en sommes tenus à notre réalité régionale dans ce mémoire. Nous ne voulions pas aborder les aspects techniques de la production qui ont été largement couverts par le mémoire de la Fédération des producteurs de porcs du Québec. Toutefois, nous vous demandons de tenir compte du fait que nous sommes en accord avec ce mémoire.

Les producteurs de la région ont voulu vous faire part de leurs préoccupations qui reflètent plus précisément la réalité d'une région éloignée qui produit encore peu de porcs et, surtout, qui est en déficit de production animale. Cette réalité est différente de celle de la plupart des régions et amène des points de vue aussi différents dont il faut tenir compte dans une réflexion comme celle que proposent les audiences.

En effet, comme nous vous l'avons mentionné, notre région manque d'unités animales à l'heure actuelle. Les sols sont pauvres en phosphore en général et ont besoin d'engrais organiques pour conserver un bon équilibre et une fertilité des sols enviable.

Nos producteurs sont conscients des risques de leur production pour l'environnement. Ils l'ont d'ailleurs démontré au cours des dernières années. Nous voudrions également rajouter que les producteurs évoluent avec les connaissances des professionnels qui les conseillent tout en répondant aux exigences de la société. Ils sont prêts à faire encore des efforts. Ils savent que tout n'est pas parfait, mais ils ne peuvent pas évoluer plus rapidement que les connaissances scientifiques. Les entreprises doivent avoir les capacités économiques et le temps requis pour s'adapter aux changements. Ils ne doivent pas être seuls à assumer les frais des nouvelles connaissances scientifiques et des exigences grandissantes des citoyens.

Le nouveau règlement sur les exploitations agricoles (R.E.A.) a instauré, sauf pour le moratoire, une application progressive de la réglementation. Nous l'approuvons, mais nous sommes néanmoins conscients que cette réglementation encadre, d'une façon assez stricte, l'exploitation des productions agricoles et que les producteurs ne peuvent plus produire sans en tenir compte.

Non seulement les lois du ministère de l'Environnement sont-elles strictes, mais maintenant les producteurs doivent aussi répondre aux exigences des municipalités et des MRC qui sont souvent plus contraignantes. Encore une fois, nous tenons à vous mettre en garde sur les transferts des pouvoirs à ces instances, car nous les redoutons énormément. Vous devez être en mesure de vous assurer qu'elles soient bien encadrées.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne tient pas à répéter les erreurs passées de la société québécoise en terme d'agriculture. Les connaissances nous permettent maintenant de mieux planifier et évaluer les risques. Nous sommes certains que vos recommandations iront dans ce sens.

Pour terminer, Madame et Messieurs les commissaires, nous aimerions que les conclusions de votre rapport rassurent la population sur l'importance que les producteurs accordent au respect de l'environnement. Il ne faut pas oublier que les producteurs sont d'abord et avant tout des citoyens. Dans cette perspective, les producteurs agricoles sont donc très préoccupés par l'avenir de l'agriculture, sa viabilité financière, la pérennité de leur sol ou de leur milieu de vie et surtout de leur relève.